

# BOŃ À SAVOIR

**bpiFrance** propose 3 aides pour le montage de votre projet :

Le «**Diagnostic Europe**» pour faciliter l'accès des P.M.E à l'instrument P.M.E phase 1. BpiFrance partage avec l'entreprise le coût de la prestation de conseil fixé à 5 000€ HT.

**L'Aide à la faisabilité Europe**, instrument P.M.E phase 2. BpiFrance prend en charge 50% des dépenses liées à l'élaboration de votre dossier de candidature (plafond de 15 000€).

**L'Aide au Partenariat Technologique**, Horizon 2020 et Eurostrats (ou autre programme). Elle s'adresse aux P.M.E et plus largement aux entreprises de moins de 2 000 salariés. BpiFrance prend en charge 50% des dépenses liées à la préparation du partenariat (subvention ou avance remboursable).

**Demande en ligne possible sur :**  
<https://diageurope.bpifrance.fr/>

<https://www.bpifrance.fr/>

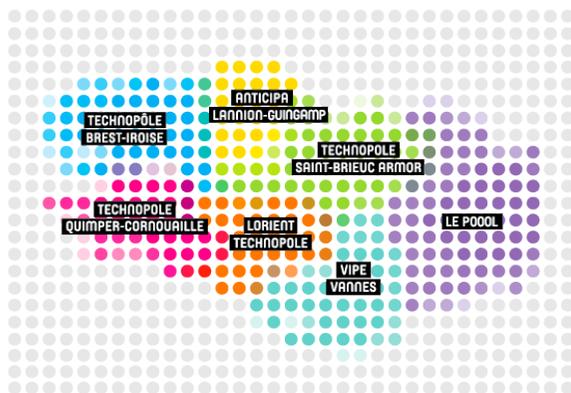
Vos spécialistes Europe en Bretagne :

## Bretagne Nord

jeremie.bazin@7technopoles-bretagne.bzh  
pauline.presse@7technopoles-bretagne.bzh

## Bretagne Sud

rachel.sellin@7technopoles-bretagne.bzh  
rozenn.levaillant@7technopoles-bretagne.bzh



NOTRE  
AMBITION  
L'INNOVATION

BRETAGNE

# Vous êtes une entreprise innovante bretonne ?

# Avez-vous pensé financements européens ?

# On vous explique ...



La Région aux côtés des entreprises innovantes

## Les avantages des projets et financements européens :

- Une aide financière sous la forme de subvention
- Le développement d'un réseau de partenaires
- L'accès à de nouveaux savoir-faire et compétences
- La reconnaissance de l'entreprise et de ses compétences à l'étranger
- L'acquisition d'avantages concurrentiels en termes de produits et/ou de technologies

**1 sur 2**  
Entreprises

ayant participé à un projet européen à moins de 20 salariés

En Bretagne

**3 sur 4**  
Entreprises

ayant participé à un projet européen seraient prêtes à y retourner

(réf : Enquête sur la participation des entreprises bretonnes aux projets européens, Bretagne Développement Innovation, 2015)

## VOUS

Vous êtes une entreprise innovante située en Bretagne ?

Vous avez un projet de Recherche Développement Innovation (RDI) ?

Vous avez des besoins de co-financement ?

Dans le cadre de leur mission d'intérêt général aux entreprises innovantes, les technopoles proposent un soutien aux entreprises dans l'accès aux outils de financements européens. Ce service effectué pour le compte de la Fédération des 7 technopoles de Bretagne est assuré par le Technopôle Brest-Iroise et la Technopole Quimper-Cornouaille.

## ENSEMBLE

- Un diagnostic de l'entreprise et du projet
- La recherche d'outils européens appropriés
  - La recherche de partenaires
  - L'appui à la structuration du projet
- Une relecture du dossier de candidature
- Des conseils dans la mise en oeuvre et le suivi

## NOUS

## Les principaux outils de financement européen pour les entreprises

	Eurostars	Instrument PME	Fast Track to Innovation	Projets collaboratifs H2020
Objectif	Développement de nouveaux produits/services/procédés	Faciliter la mise sur le marché d'innovations Phase 1 : faisabilité/preuve de concept Phase 2 : expérimentation/démonstration du potentiel commercial	Accélérer le développement de nouvelles technologies matures pour le lancement rapide de nouveaux produits/services/procédés	Financer la recherche et le développement d'un nouveau produit, service ou procédé.
Thématique	Multi-thématique, Bottom up	Multi-thématique, Bottom up	Multi-thématique, Bottom up	Appels à projets thématiques : transport, énergie, biotech, sécurité, espace, agri-agro, santé, matériaux, climat, ...
Public visé	PME innovantes orientées marché et à fort potentiel de croissance	PME ayant planifié de commercialiser des produits très innovants	Participation d'industriels obligatoire (groupes, ETI, PME). Approches interdisciplinaires encouragées	Établissements de recherche et entreprises
TRL (Technology Readlines Level)	Proche de la mise sur le marché (TRL 5/6)	Minimum TRL 6	Minimum TRL 6	En fonction des appels à projets
Consortium	Au moins 2 participants de deux pays Eurostars (34 pays), coordination du projet par une PME	PME seule ou consortium de PME	De 3 à 5 partenaires d'au moins trois pays membres ou associés	Au moins 3 partenaires de 3 pays membres ou associés
Durée du projet	36 mois maximum	Phase 1 : 6 mois Phase 2 : 12-24 mois	36 mois maximum	En fonction du type de projet
Financement	40% ou 30% suivant le statut du partenaire	70% Phase 1 : 50 000€ Phase 2 : entre 0,5 et 2,5M€	70% 3M€ de subvention maximum par projet	R&D : 100% + 25% coûts indirects Marché : 70% + 25% coûts indirects

## Ils en ont bénéficié. Ce qu'ils en disent :



**Quiet Oceans**, Plouzané  
Thomas Folegot, Directeur de Quiet Oceans

«Participer à des projets européens nous a permis d'avoir accès à des expertises internationales pointues complétant ainsi nos compétences internes, de financer notre recherche ainsi que le développement de produits aujourd'hui sur le marché et enfin cela nous a donné une visibilité internationale.»

**Sabella**, Quimper  
Jean-François Daviau, Président de Sabella

«Désormais entrée dans une phase de consolidation de sa technologie, Sabella a engagé un programme de recherche ambitieux à travers 8 projets grâce au soutien de différents véhicules de l'Europe (INTERREG, H2020, FEDER, MARINET, OCEAN ERA-NET). Au-delà du support financier facilitateur, ces projets nous ont mobilisés comme référent français de l'hydrolien aux côtés d'experts travaillant en mode collaboratif sur des verroustechnologiques à lever et sur des voies d'optimisation des solutions hydroliennes. Le choix des véhicules européens les plus appropriés et le montage des dossiers n'auraient pu être réalisés sans l'appui et la compétence des structures régionales et principalement de la Technopole Quimper-Cornouaille que je remercie vivement.»

